



FONDS FRANÇAIS
ALIMENTATION
& **SANTÉ**

Appel à projets 2012

4 thématiques



Date limite de
préinscription
16 juillet 2012

Dotation de
1,2 millions
d'euros



Date limite de
soumission
10 septembre 2012



1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé est une structure fédératrice, lieu d'échange entre la communauté scientifique, les acteurs économiques, les décideurs publics et la société. Ses objectifs sont de favoriser la compréhension des déterminants des pratiques alimentaires et des liens entre alimentation et santé, ainsi que la promotion d'une alimentation source de plaisir et de santé.

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé mutualise les financements des entreprises et organismes du secteur privé afin de soutenir des projets de recherche et des actions de prévention de grande envergure.

Dans le cadre de ses missions, le Fonds français pour l'alimentation et la santé lance un appel à projets compétitif doté à hauteur de 1.200.000 euros pour soutenir 4 thématiques.

1.1. Expérimentation en conditions réelles

L'alimentation est un facteur de bien-être et de santé. Certaines populations, notamment celles en difficultés économiques, sont exposées à des facteurs de risque nutritionnels que les démarches de prévention visent à réduire.

Les modèles socio-écologiques des comportements indiquent que des actions ciblant les individus et leur environnement sont nécessaires pour favoriser des changements à long-terme. La pertinence des actions « alimentation et santé » et leur évaluation restent insuffisamment documentées malgré un nombre croissant d'initiatives nationales ou régionales au cours des dernières années. Leur impact, leur équité sociale, leur reproductibilité, et donc leur généralisation à large échelle, restent difficiles à apprécier. Seules des démarches expérimentales dans des conditions de vie réelles, faisant appel à des évaluations scientifiques rigoureuses permettront de faire progresser les actions de santé publique et les réponses du monde économique aux enjeux nutritionnels.

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé souhaite soutenir des études de terrain visant à évaluer, selon les critères de la recherche en sciences de la vie et en sciences humaines, des stratégies d'intervention ciblant les pratiques alimentaires individuelles ou collectives. Un intérêt particulier sera porté aux projets prenant en compte les disparités sociales. Les projets favoriseront une approche transdisciplinaire

(sciences sociales et économiques, sciences de la communication, sciences de la vie, santé publique...) et les partenariats public/privé (notamment avec des représentants de la filière agro-alimentaire).

L'objectif est de soutenir la conception, l'élaboration, la mise en œuvre à titre expérimental et l'évaluation d'interventions innovantes :

- visant à promouvoir les conditions d'une alimentation favorable au bien-être et à la santé au sein de la population générale ou de publics ciblés (à l'exclusion de groupes de patients) ;
- s'appuyant sur une hypothèse scientifique documentée y compris les études exploratoires de type « preuve de concept » ;
- ciblant les individus ou des groupes d'individus dans leur milieu de vie (physique, social, organisationnel) et leur environnement alimentaire ;
- reposant sur des partenariats avec des acteurs communautaires : collectivités territoriales, institutions scolaires, organismes non gouvernementaux, associations, centres et institutions accueillant des publics spécifiques non malades (personnes âgées, petite enfance...);
- évaluées de façon rigoureuse ;
- se déroulant sur le territoire français. Des territoires supplémentaires pourraient être considérés dans la mesure où ils auraient un intérêt direct pour la population française.

La méthodologie, les modalités et moyens d'évaluation des interventions seront décrits précisément. Ils comprendront des indicateurs d'évaluation de processus et de résultats afin d'identifier les éléments de reproductibilité de l'intervention proposée. Un calendrier reprenant les étapes-clés du projet sera présenté.

Compte-tenu de l'importance de cet appel à projets, la réponse devra être rédigée en anglais pour être évaluée par un jury international.

1.2. Une alimentation pour la santé à tous les âges de la vie : co-construction avec les adolescents d'un projet promouvant une alimentation santé

L'adolescence est un âge clef pour les comportements alimentaires mais complexe à aborder. Souvent en

rupture avec le modèle parental et les messages qui y sont rattachés, l'adolescent accède concomitamment à une certaine indépendance dans ses choix alimentaires et ses comportements. C'est également un moment de la vie où se construisent les schémas et les comportements alimentaires qu'il gardera jusque dans son âge adulte, voire en tant que jeune parent. Développer ses connaissances sur les besoins alimentaires propres à son âge, l'impliquer dans une réflexion sur les enjeux de l'alimentation et sur ses liens avec le bien-être et la qualité de vie, provoquer sa curiosité, élargir ses compétences sont autant d'enjeux pour permettre «une alimentation pour la santé à tous les âges de la vie».

Le présent appel à projets vise à sélectionner et soutenir des projets qui permettent de mieux connaître et comprendre les comportements alimentaires des adolescents (collégiens, lycéens) puis, par des expérimentations impliquant les jeunes et co-construites avec eux, de développer leur intérêt à l'égard des enjeux de l'alimentation (historique, culturel, convivialité etc...), de développer leur compétences et leur permettre d'acquérir les «bons réflexes» pour une alimentation/bien être.

Les études seront menées sur le territoire français (des territoires supplémentaires pourraient être considérés dans la mesure où ils auraient un intérêt direct pour la population française) et s'adresseront à des publics d'adolescents à l'exclusion de groupes de patients. La méthodologie et les modalités d'évaluation seront décrites précisément. Un intérêt particulier sera porté aux projets prenant en compte les disparités sociales ou culturelles. Un calendrier reprenant les étapes-clés du projet sera présenté.

1.3. Compréhension et méthodes d'étude des mécanismes du plaisir alimentaire

Le plaisir alimentaire (lié principalement aux qualités sensorielles) est une notion qui reste vague dans sa définition mais est considérée comme une condition *sine qua non* d'un comportement alimentaire sain. Les aspects mécanistiques sous tendant cette notion, en particulier impliqués dans la physiologie des comportements alimentaires, sont encore mal compris.

Le Fonds souhaite financer des projets de recherche sur la compréhension des mécanismes du plaisir alimentaire ainsi que le développement de méthodes et/ou d'outils permettant chez l'homme d'aboutir à une meilleure caractérisation de cette notion. Seuls les projets réalisés chez l'homme seront éligibles pour cet appel à projets.

1.4. Inégalités sociales : conséquences biologiques selon le sexe

Au sein de nos sociétés, les inégalités socio-économiques touchent davantage les femmes et par conséquent leurs enfants. Pour l'enfant, des conditions défavorables, aux tous premiers stades de la vie, ont des conséquences sur son développement physique et mental et s'accompagnent d'une augmentation de la morbidité et de la mortalité à l'âge adulte. Les réactions aux différents types de stress (psychosociaux, rythmes de vie, contraintes familiales, alimentaires, socio-économiques...) diffèrent selon le sexe. Ils s'assortissent de différences en termes de comportement alimentaire, de métabolisme, de préférences et d'utilisation des aliments avec des conséquences physiopathologiques différentes. Les mécanismes biologiques qui sous-tendent ces différences et plus généralement ceux permettant d'expliquer comment le psychosocial agit sur le biologique et réciproquement sont cependant peu étudiés.

Le Fonds français pour l'alimentation et la santé souhaite soutenir des initiatives étudiant ces différences liées au sexe (père, mère, fille, garçon) par une approche transversale biologique, psychologique et sociologique. Elles viseront à prévenir/alléger le fardeau du vécu nutritionnel et du stress tout au long de la vie et d'une génération à l'autre. Ces approches constituent un premier pas vers un meilleur ciblage et donc une meilleure efficacité des politiques de prévention.

2. Dotation

La répartition de la dotation de cet appel à projets est la suivante :

Thématique 1 : Expérimentation en conditions réelles

Dotation de 850.000 euros pour un maximum de 2 projets.

Thématique 2 : Co-construction avec les adolescents d'un projet promouvant une alimentation santé

Dotation de 100.000 euros pour un maximum de 3 projets.

Thématique 3 : Compréhension et méthodes d'étude des mécanismes du plaisir alimentaire

Thématique 4 : Inégalités sociales : conséquences biologiques selon le sexe

Les thématiques 3 et 4 sont dotées d'un budget global de 250.000 euros pour un total de 3 à 5 projets.

3. Modalités de participation

3.1. Durée des projets

Selon les thématiques, les projets peuvent avoir les durées suivantes :

- thématique 1 : durée de 2 voire 3 ans ;
- thématiques 2 à 4 : durée de 1 voire 2 ans.

3.2. Structures concernées et coordonnateur

Cet appel à projets s'adresse :

- aux équipes de recherche appartenant aux organismes publics de recherche français (université, EPST, EPIC, établissements de santé...);
- aux organismes français, publics ou privés, à but non lucratif, œuvrant dans le domaine de l'alimentation en lien avec la santé (associations, fondations) ;
- aux organismes d'Etat, collectivités territoriales, Agences régionales de santé (ARS).

Les projets portés uniquement par les secteurs R&D des entreprises ne sont pas éligibles au financement mais la participation des entreprises en partenariat avec d'autres structures est encouragée.

Dans le cas d'un projet impliquant un partenariat entre plusieurs entités, les organismes participant au projet déposeront un seul dossier et désigneront un coordonnateur de projet unique ainsi qu'un seul organisme gestionnaire des fonds. Le coordonnateur sera responsable de la mise en place des modalités liées au projet, de la transmission des documents requis et de la communication sur le projet et son évaluation.

4. Critères d'éligibilité et de sélection des projets

Les projets seront présélectionnés sur la base des critères d'éligibilité, puis soumis à évaluation par un jury d'experts mis en place par le Fonds.

4.1. Critères d'éligibilité

Pour être éligibles les projets doivent :

- > Comprendre l'ensemble des documents requis, dûment complétés ;
- > Répondre aux objectifs du présent appel à projets tels que décrits ;

- > Être conformes à la durée et aux modalités de participation décrites en 3 ;
- > Se dérouler sur le territoire français (ou sur un autre territoire dans la mesure où cela aurait un intérêt direct pour la population française) ;
- > Pour les projets portant sur les thématiques 1, 3 et 4, le projet doit avoir été préinscrit avant la date du 16 juillet 2012 ;
- > Pour les projets portant sur la thématique 1, l'évaluation étant internationale, le dossier de candidature doit impérativement être rédigé en anglais.

4.2. Critères d'évaluation et de sélection des projets

Intérêt du projet et adéquation avec les objectifs

- > Caractère innovant du projet ;
- > Fondements scientifiques du projet ;
- > Transdisciplinarité de l'approche ;
- > Inscription dans une dynamique partenariale ;
- > Prise en compte des disparités sociales ;
- > Adéquation des modalités d'évaluation.

Qualité du projet et aspects méthodologiques

- > Structuration et cohérence du projet ;
- > Clarté de l'objectif ;
- > Pertinence des partenariats ;
- > Rigueur méthodologique ;
- > Pertinence des indicateurs prévus pour l'évaluation ;
- > Impact global du projet ;
- > Aspects éthiques ;
- > Stratégie de valorisation des résultats.

Faisabilité

- > Aptitude de la structure et du référent technique à diriger le projet (fournir un CV avec les publications marquantes) ;
- > Réactivité et rapidité de la mise en œuvre du projet ;
- > Capacité à mener le projet indépendamment de tout intérêt à des fins commerciales ;
- > Adéquation entre les ressources humaines, l'environnement technologique et organisationnel et les besoins du projet ;
- > Crédibilité du calendrier du projet ;
- > Crédibilité et justification du financement demandé.

Ces critères pourront être appréciés individuellement ou par regroupement et détermination d'une note de synthèse. Le poids relatif de chacun de ces critères sera amené à varier suivant la thématique des projets.

5. Procédure de présélection et de sélection des projets

Les procédures de présélection et de sélection des projets diffèrent selon les thématiques :

Thématique n° 1

La sélection des projets portant sur la thématique n° 1 se fera en deux étapes :

1. Présélection des projets sur la base d'une « lettre d'intention » :

Après examen des critères d'éligibilité, les lettres d'intention seront examinées par deux experts missionnés par le Fonds. Sur la base de ces expertises, un jury mis en place par le Fonds sélectionnera les projets retenus pour la deuxième étape de sélection. Tous les coordonnateurs de projet seront informés par le Fonds de la présélection ou non de leur projet dans un délai d'un mois.

2. Sélection finale sur la base d'un « dossier final » et d'une présentation orale :

Seuls les coordonnateurs de projet présélectionnés lors de la première étape seront invités à envoyer un « dossier final » et à présenter oralement leur projet devant un jury mis en place par le Fonds. Le jury étant composé d'experts internationaux, la présentation se fera en anglais, sauf si le porteur de projet indique explicitement dans la lettre d'intention son souhait de faire sa présentation en français. Le nombre maximum de personnes invitées à faire la présentation orale, pour un projet, est limité à deux. La décision finale du jury n'est pas susceptible d'appel.

Le Fonds se réserve la possibilité de demander des précisions complémentaires aux porteurs de projets tout au long de cette procédure.

Thématiques n°2 à 4

La sélection des projets portant sur les thématiques n° 2 à 4 se fera à partir d'un « dossier unique » :

Après examen des critères d'éligibilité, les dossiers seront examinés par des experts missionnés par le Fonds. Les projets seront sélectionnés, sur la base des expertises, par un jury mis en place par le Fonds français pour l'alimentation et la santé. Le Fonds se réserve la possibilité de demander des précisions complémentaires aux porteurs de projets. La décision finale du jury n'est pas susceptible d'appel.

6. Dispositions générales pour le financement

Le financement accordé est non pérenne. Il sera attribué par période de 12 mois, la poursuite du financement étant conditionnée aux rapports d'étape dont la fréquence sera fixée par la convention de financement. Il permet de financer :

- > du petit équipement,
- > du fonctionnement,
- > des frais de personnel, à l'exclusion du personnel permanent et des agents titulaires de la fonction publique.

Les dépenses doivent être payées pendant la durée contractuelle du projet. Toute dépense effectuée au-delà des dates contractuelles sera rejetée.

Les frais de gestion s'élèvent au maximum à 4 % du montant de la subvention allouée.

Le financement attribué n'a pas vocation à participer au fonctionnement structurel des organismes financés ;

Les cofinancements sont souhaitables et doivent être précisés dans le dossier de candidature ;

Le financement attribué à chaque projet sera apporté sous forme d'une subvention dans le cadre d'une convention entre le Fonds et la structure gestionnaire désignée dans le dossier de candidature. Cette convention est prise en application du règlement relatif aux modalités d'attribution des aides du Fonds français pour l'alimentation et la santé dans le cadre de ses appels à projets ;

L'emploi du financement à la réalisation du projet fera l'objet d'un suivi par le Fonds.

7. Modalités de préinscription et de soumission

7.1 Préinscription

Pour les projets portant sur les thématiques n°1, 3 et 4, les personnes souhaitant présenter un projet doivent se préinscrire sur le site internet du Fonds (www.alimentation-sante.org) avant le 16 juillet 2012 minuit. Les informations suivantes seront demandées lors de la préinscription :

- > nom du porteur de projet ;
- > le titre provisoire du projet ;
- > les partenaires pressentis.

Attention : Tout projet portant sur les thématiques 1, 3 ou 4 n'ayant pas fait l'objet d'une préinscription avant le 16 juillet 2012 sera considéré comme non éligible.

Les projets portant sur la thématique 2 ne sont pas soumis aux modalités de préinscription.

7.2 Soumission

Selon les thématiques, les modalités de soumission sont les suivantes :

Thématique n°1

Pour les projets portant sur la thématique n°1, la soumission se fera en deux étapes :

Etape 1

Soumission de la lettre d'intention par voie électronique.

La date limite de soumission de la **lettre d'intention** au format électronique est fixée au **10 septembre 2012 minuit**.

Etape 2

Pour les projets présélectionnés, soumission du dossier final par voie électronique et envoi d'une version papier signée par les personnes agréées à engager les différents organismes et partenaires.

La date limite de soumission et d'envoi des formats électronique et papier du **dossier final** est fixée au **31 octobre 2012 minuit**, le cachet de la Poste faisant foi.

Thématiques n° 2 à 4

Pour les projets portant sur les thématiques n°2 à 4, la soumission se fera par dossier unique :

La soumission du dossier unique se fera par voie électronique et par envoi d'une version papier signée par les personnes agréées à engager les différents organismes et partenaires.

La date limite de soumission et d'envoi des formats électronique et papier du dossier unique est fixée au **10 septembre 2012 minuit**, le cachet de la Poste faisant foi.

La préinscription des projets se fera sur le site du Fonds :
<http://www.alimentation-sante.org/aap2012-preinscription/>

Les documents de soumission sont à télécharger sur le site :
<http://www.alimentation-sante.org/aap2012-soumission/>

La soumission par voie électronique des documents se fera à l'adresse mail suivante :
appelprojets@alimentation-sante.org

Les versions papier seront adressées à l'adresse suivante :
**Fonds français pour l'alimentation et la santé
Appel à projets 2012
42 rue Scheffer, 75116 Paris**

8. Calendrier de l'appel à projets et de la sélection

Ouverture de l'appel à projets		mai 2012
Date limite de pre-inscription des projets portant sur les thématiques n°1, n°3 et n°4		16 juillet 2012
Date limite de soumission	<ul style="list-style-type: none"> • Des lettres d'intention des projets de la thématique 1 • Des dossiers uniques des projets des thématiques n°2, 3 et 4 	10 septembre 2012
Transmission des résultats de la présélection aux coordinateurs de projet de la thématique n°1		12 octobre 2011
Pour la thématique 1, date limite de soumission du dossier final pour les projets présélectionnés		31 octobre 2012
Réunion du jury de sélection. Pour les porteurs de projets de la thématique 1 : oral de présentation en anglais		14 novembre 2012
Publication des résultats sur le site internet : www.alimentation-sante.org		mi-décembre 2012



9. Contacts

Pour toute information concernant l'appel à projets, contacter Constance BELLIN :

c.bellin@alimentation-sante.org

Tel : 01 45 00 92 50



Fonds français Alimentation & Santé - 42 rue Scheffer - 75116 Paris - 01 45 00 92 50
www.alimentation-sante.org